



## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DÉCISIONS DU MAIRE

74240

---

Le Maire de la Commune de GAILLARD,

#### OBJET

#### Domaine et patrimoine

**Vu** les délibérations du Conseil municipal n°2023-32 du 11 février 2023 et n°2024-49 du 08 juillet 2024 donnant délégation au Maire de certaines compétences du Conseil municipal en application des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

N° 2025-106

**Vu** le projet de convention joint ;

#### Mise à disposition d'un local

**Considérant** que la commune est propriétaire de locaux sis 24 rue de la Paix - 74240 Gaillard,

sis 24 rue de la Paix

#### DÉCIDE

Association Billard Club  
de Gaillard

**ARTICLE 1 – DE METTRE** à disposition de l'association **Billard Club de Gaillard** des espaces pour ses activités au sein des locaux municipaux sis 24 rue de la Paix à Gaillard, pour une durée d'un an.

**ARTICLE 2 – DE SIGNER**, avec l'association Billard Club de Gaillard, une convention d'utilisation des locaux afin de régler les obligations des parties.

**ARTICLE 3 –** Le Maire et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

FAIT à GAILLARD, le 25 aout 2025

Le Maire,  
Antoine BLOUIN



Décision devenue exécutoire compte tenu :

de sa réception en Sous-Préfecture le : 26/08/25

de sa mise en ligne le : 26/08/25

de sa notification le : 26/08/25